Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-060-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 juillet 2024

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Subvention pour l'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme de requalification du quartier du Fangu / Recipellu / Gare

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-060-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

OBJET : Subvention pour l'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme de requalification du quartier du Fangu / Recipellu / Gare

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bastia en date du 5 octobre 2023 adoptant la mission d'un schéma directeur et d'un programme de requalification du quartier Fangu-Recipellu-Gare de la ville de Bastia (maitre d'ouvrage) en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'État et la Collectivité de Corse ;

Considérant l'aménagement urbain du secteur du Fangu-Recipellu-Gare nécessitant un réaménagement notamment des friches industrielles afin de proposer une offre de logements en centre vielle, de permettre un aménagement urbain central et majeur et de développer de nouvelles potentialités.

Considérant la mission d'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme de requalification du quartier Fangu-Recipellu-Gare de la ville de Bastia (maitre d'ouvrage) en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'Etat et la Collectivité de Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le versement de la subvention de 20 000 € à la ville de Bastia pour l'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme de requalification du quartier Fangu-Recipellu-Gare ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget, chapitre 204 ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23 JUIL. 2024
et publication ou notification
du 23 JUIL. 2024
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr